



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

Le 4 février de l'an deux mille seize, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 29 janvier 2016

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : COLETTI Laurent, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, DURIEUX Daniel, TEIL Christian, GROS Muriel, CORNILLON Bertrand, NOWACZYK Claire, CELLE Laura, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène

Membres représentés :

CHAMBON Valérie a donné procuration PITIOT Bernadette
VOCANSON Laetitia a donné procuration à NOWACZYK Claire
GARDETTE Davy a donné procuration à DURIEUX Daniel

Membres absents : GRENOUILLER Aurélie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie

Membre excusé : MOLINATTI Nadine

Ouverture de la séance : 19 h 35

Désignation du secrétaire de séance

→ CELLE Laura est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2015.

Pour la séance publique du 16 décembre 2015 les délibérations sont au nombre de 10 sous les numéros 2015/102 à 2015/111.

➔ **Mis aux voix le procès-verbal 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité** (1 Abstention : RABEYRIN David car il était absent lors de la séance)

Monsieur le Maire fait état des différentes décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- DEC 2015/15 : Acceptation d'une indemnité de sinistre pour le remplacement d'un panneau de signalisation : 300€
- DEC 2016/01 : Acceptation de la mission SPS (Santé et protection des salariés) dans le cadre de la rénovation du Pôle médical – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la FPT – 1000€
- DEC 2016/02 : Signature d'une convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats CJA Public dans le cadre du litige opposant la commune aux époux Da Costa pour le bassin de la pêche
- DEC 2016/03 : Acceptation de renouvellement d'un bail pour un appartement de l'école maternelle – Montant du loyer 238.39€

FONCTION PUBLIQUE

1/ Régime indemnitaire spécifique au déneigement 2015/2016.

Monsieur le Maire demande le renouvellement d'un régime indemnitaire spécifique au déneigement pour la saison hivernale 2015/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le régime indemnitaire exceptionnel lié au déneigement 2015/2016

FINANCES

1/ N° 2016/02 : Coût d'un élève 2015

Monsieur le Maire indique que le coût d'un élève pour l'année 2015 s'élève à 652.18€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le coût d'un élève 2015 soit 652.18€

COMMANDE PUBLIQUE

1/ N° 2016/03 : Marché de travaux pour la rénovation du Pôle médical

Monsieur le Maire indique qu'il est opportun de lancer la consultation pour le marché de travaux de rénovation du Pôle médical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation du pôle médical

2/ N° 2016/04 : Marché de travaux – Voirie 2016

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie pour l'année 2016 seront principalement orientés sur le Lotissement de la Duo et plus précisément sur les rues Jean de la Fontaine et Alfred de Musset.

Monsieur le Maire indique que le montant approximatif sera de 102 000€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les marchés de voirie pour l'année 2016

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ N° 2016/05 : Schéma de mutualisation intercommunal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation

QUESTIONS DIVERSES

En préambule, Monsieur le Maire précise que les questions abordées ne nécessitent pas de délibérations et n'ouvrent pas à débat.

Les questions diverses suivantes ont été abordées

1- Travaux à la Méane

2- Une modification du PLU est-elle envisagée ?

3- Vœux du Président de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal.

La séance est levée